

# CONSEIL DE L'UE

# GUIDE D'ETUDE

#LETSBEEUNITED

BILEL ELAREM  
**PRÉSIDENT**

ZEYNEP BASKIN  
**PRÉSIDENTE**



- A. Lettre du Secrétaire Général**
- B. Lettre du Bureau de la Présidence**
- C. Introduction au Conseil de l'Union européenne**

- D. Point A à l'Ordre du Jour**

- 1. Introduction au point**
- 2. Termes clés**
- 3. Contexte historique**
- 4. Situation actuelle**
- 5. Acteurs majeurs impliqués**
- 6. Tentatives précédentes de résolution et analyse**
- 7. Pistes de réflexion et solutions possibles**
- 8. Bibliographie**

- E. Point B à l'Ordre du Jour**

- 1. Introduction au point**
- 2. Termes clés**
- 3. Contexte historique**
- 4. Situation actuelle**
- 5. Quelques pays importants**
- 6. Tentatives de résolution et analyse des échecs**
- 7. Bibliographie**

## A. Lettre du Secrétaire général

Chers délégué.e.s,

C'est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue à **ITUMUN 2026**.

En choisissant de participer à cette conférence, vous avez déjà fait un choix porteur de sens : celui du dialogue plutôt que de l'indifférence, de la compréhension plutôt que des préjugés, et de l'engagement plutôt que du silence. Dans un monde de plus en plus marqué par les divisions, les conflits et l'incertitude, ces choix ont une véritable importance.

Le contexte international actuel est façonné par des conflits persistants, des crises humanitaires et des défis mondiaux majeurs qui exigent bien plus que des discours. Ils appellent des individus informés, ouverts d'esprit et animés par des principes solides, en particulier au sein de la jeunesse, capables d'écouter, de questionner et d'agir avec responsabilité. Les conférences Model United Nations offrent précisément cet espace : un lieu où les idées sont mises à l'épreuve, où la diplomatie se pratique concrètement et où les perspectives s'élargissent.

En tant que délégués, vous ne représentez pas uniquement des États ou des institutions ; vous vous engagez dans l'art de la négociation, la rigueur de la recherche et la responsabilité de la prise de décision. Abordez cette expérience avec curiosité, respect et courage intellectuel. Apprenez non seulement à travers le débat, mais aussi les uns des autres.

Au nom du Secrétariat, j'espère sincèrement qu'**ITUMUN 2026** saura vous challenger, vous inspirer et vous donner les outils nécessaires pour contribuer à un monde plus pacifique et plus coopératif.

Je vous souhaite une conférence enrichissante et plein succès dans vos délibérations.

Veuillez agréer, chers délégué.e.s, l'expression de mes salutations distinguées,

**Abdullah Kikati**

Secrétaire général

## B. Lettre du Bureau de la Présidence

Chers délégué.e.s,

C'est avec grand plaisir que le Bureau de la Présidence vous présente ce guide d'étude, élaboré afin de vous accompagner dans l'analyse approfondie du rôle, des valeurs et des mécanismes de fonctionnement de l'Union européenne face aux défis contemporains.

L'Union européenne repose sur des principes fondamentaux tels que le respect des droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et la coopération multilatérale. Toutefois, la mise en œuvre concrète de ces principes soulève des débats complexes, notamment lorsqu'ils entrent en tension avec des considérations économiques, diplomatiques ou institutionnelles. Ce guide a pour objectif de vous fournir les outils nécessaires pour comprendre ces dynamiques, analyser les positions des différents acteurs et formuler des réflexions critiques et constructives.

À travers ce document, vous serez amenés à explorer les objectifs de l'Union européenne, son processus décisionnel, le rôle de ses institutions, ainsi que les limites et les opportunités de l'action européenne dans le cadre des relations internationales. Une attention particulière est portée à l'examen des tentatives précédentes de résolution des crises, ainsi qu'aux pistes de réflexion envisageables pour renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action européenne.

Nous vous encourageons à aborder ce guide avec rigueur, ouverture d'esprit et esprit critique. Votre capacité à analyser des situations complexes, à mobiliser des arguments fondés et à proposer des solutions réalistes et conformes aux valeurs de l'Union sera essentielle au bon déroulement de vos travaux et débats.

Nous vous souhaitons une excellente préparation et espérons que cette expérience constituera une opportunité enrichissante de réflexion, d'apprentissage et d'échange.

Cordialement,

Le Bureau de la Présidence

## C. Introduction au Conseil de l'Union européenne



# Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne est l'une des principales institutions décisionnelles de l'Union européenne. Il réunit les représentants des gouvernements des États membres et constitue un espace central de négociation, de coordination et de prise de décision au sein du système institutionnel européen. En fonction des sujets abordés, le Conseil se réunit en différentes formations, rassemblant les ministres compétents de chaque État membre.

Aux côtés du Parlement européen, le Conseil participe à l'élaboration et à l'adoption de la législation européenne, tout en jouant un rôle déterminant dans la définition des politiques de l'Union, notamment en matière de relations extérieures, de politique commerciale commune et de coopération internationale. Il assure également la coordination des politiques nationales et contribue à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'Union européenne.

Par son fonctionnement fondé sur la recherche du consensus et du compromis entre les États membres, le Conseil de l'Union européenne incarne l'équilibre entre intérêts nationaux et intérêt commun, faisant de lui un acteur clé dans la réponse de l'Union aux enjeux politiques, économiques et diplomatiques contemporains.

## D. Point A à l'Ordre du Jour

### 1. Introduction au sujet

Les accords commerciaux constituent l'un des instruments centraux de la politique extérieure de l'Union européenne. À travers ces accords, l'Union cherche non seulement à faciliter les échanges économiques, mais également à promouvoir un ensemble de valeurs fondamentales, telles que le respect des droits de l'Homme, de l'État de droit et du droit international. Cette approche s'inscrit dans la volonté de l'UE de se positionner comme un acteur normatif sur la scène internationale, utilisant le commerce comme un levier d'influence politique et juridique.

Toutefois, lorsque des partenaires commerciaux de l'Union sont accusés de violations graves du droit international — qu'il s'agisse d'atteintes aux droits humains, de violations du droit international humanitaire ou de remises en cause de la souveraineté d'un État — se pose la question de la poursuite de ces relations commerciales. La suspension des accords commerciaux apparaît alors comme un outil de pression diplomatique, visant à inciter les États concernés à modifier leur comportement tout en affirmant la crédibilité et la cohérence des valeurs européennes.

Ce débat soulève cependant de nombreuses interrogations. D'un côté, la suspension d'accords commerciaux peut être perçue comme une réponse ferme et nécessaire face à des violations graves. De l'autre, elle comporte des risques économiques, politiques et humanitaires, tant pour les pays ciblés que pour les États membres de l'Union. Dans ce contexte, le Conseil de l'Union européenne joue un rôle clé, puisqu'il est chargé de concilier les intérêts nationaux des États membres avec les engagements internationaux et les principes fondateurs de l'Union.

## 2. Termes clés

### **Accord commercial :**

Accord international conclu entre deux ou plusieurs parties visant à faciliter les échanges de biens, de services et d'investissements, en réduisant ou supprimant les barrières commerciales.

### **Droit international :**

Ensemble de règles juridiques qui régissent les relations entre les États et les organisations internationales, incluant notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'Homme.

### **Clause de conditionnalité :**

Disposition intégrée dans certains accords commerciaux de l'Union européenne permettant de suspendre ou de limiter l'accord en cas de violation grave des principes fondamentaux, tels que les droits humains ou l'État de droit.

### **Sanctions économiques :**

Mesures restrictives adoptées par un ou plusieurs États ou organisations internationales afin de contraindre un acteur à modifier son comportement, pouvant inclure des restrictions commerciales, financières ou sectorielles.

### **Conseil de l'Union européenne :**

Institution représentant les États membres, chargée notamment d'adopter des décisions en matière de politique étrangère et de politique commerciale commune.

## 3. Contexte historique

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le commerce international a progressivement été perçu comme un outil de stabilisation des relations entre États. Dans le cadre européen, cette logique s'est traduite par la mise en place d'une politique commerciale commune, visant à renforcer l'intégration économique tout en projetant l'influence de l'Union au-delà de ses frontières. À partir des années 1990, l'Union européenne a commencé à intégrer de manière plus explicite des clauses relatives aux droits de l'Homme et au respect du droit international dans ses accords commerciaux.

Cette évolution reflète un changement de paradigme : le commerce n'est plus considéré comme un domaine strictement économique, mais comme un instrument au service d'objectifs politiques et normatifs. Des accords conclus avec des pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine incluent ainsi des clauses permettant à l'UE de réagir en cas de violations graves. La suspension partielle ou totale de ces accords est alors présentée comme une réponse légitime face à des comportements jugés incompatibles avec les valeurs européennes.

Cependant, l'application concrète de ces mécanismes est restée limitée et souvent controversée. Les décisions de suspension ont été influencées par des considérations géopolitiques, économiques et stratégiques, révélant les tensions internes au sein de l'Union entre principes et intérêts. Ces débats se sont intensifiés au cours des dernières décennies, notamment à la suite de crises internationales majeures impliquant des partenaires commerciaux clés de l'UE.

#### 4. Situation actuelle

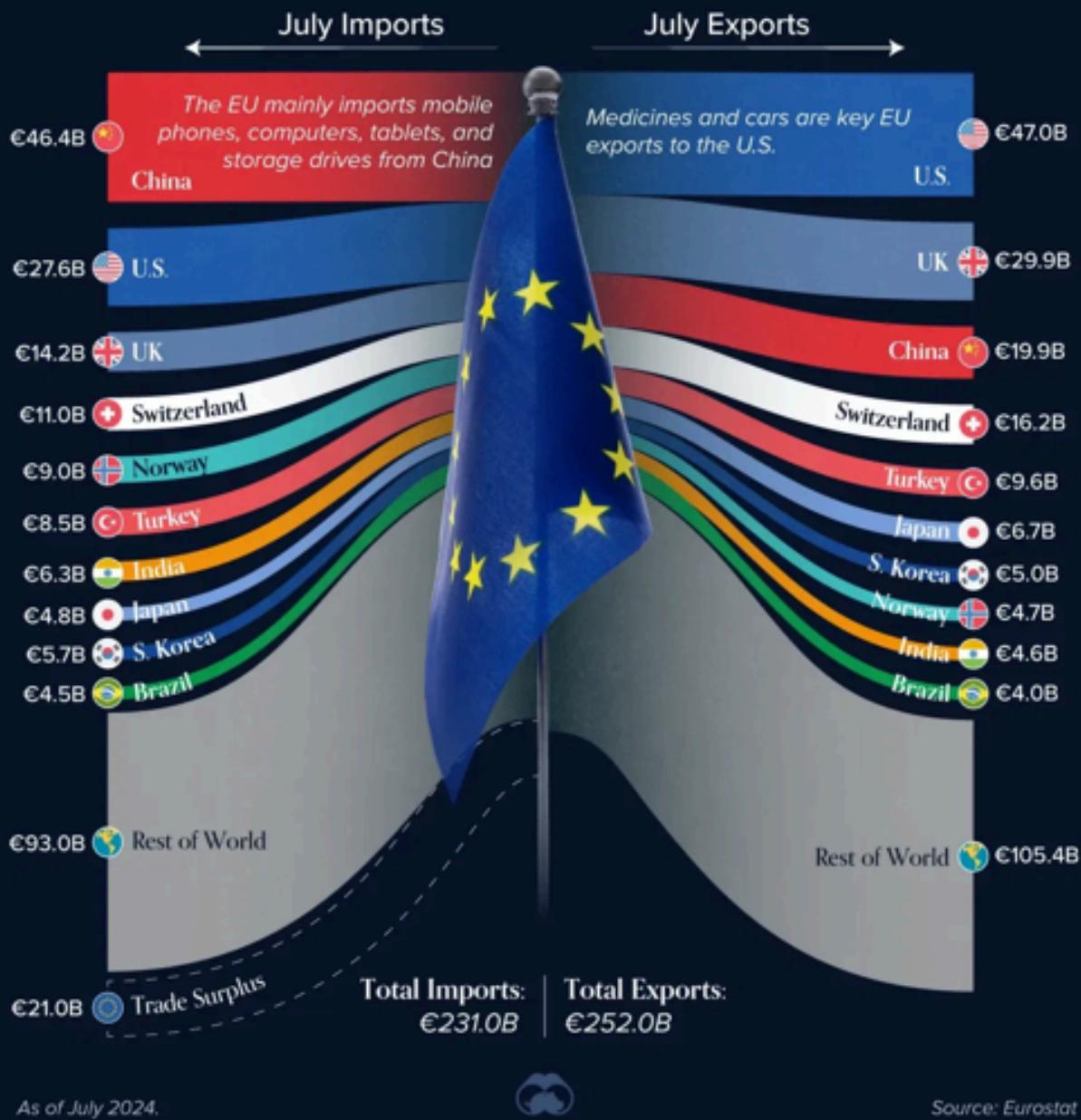
Aujourd'hui, la question de la suspension des accords commerciaux pour non-respect du droit international occupe une place centrale dans les débats au sein de l'Union européenne. Face à la multiplication des crises internationales et à la montée des tensions géopolitiques, l'UE est de plus en plus confrontée à la nécessité de définir une position claire et cohérente. La situation actuelle met en évidence les limites, mais aussi le potentiel, de la politique commerciale européenne en tant qu'outil de pression diplomatique.

Sur le plan juridique, les accords commerciaux de l'Union reposent sur un cadre précis qui autorise, sous certaines conditions, l'adoption de mesures restrictives. Toutefois, leur mise en œuvre dépend largement de la volonté politique des États membres réunis au sein du Conseil. En pratique, les divergences d'intérêts entre États membres compliquent souvent l'adoption de décisions communes, en particulier lorsque des enjeux économiques majeurs sont en jeu.

Par ailleurs, la suspension d'accords commerciaux soulève des questions quant à son efficacité réelle. Si certaines mesures ont permis d'envoyer un signal politique fort, leur impact concret sur le comportement des États ciblés reste débattu. En parallèle, l'UE doit également tenir compte des conséquences économiques et sociales de ces décisions, tant pour ses propres citoyens que pour les populations des pays concernés.

ci-dessous, la part de l'UE dans le commerce mondial est montrée dans la figure. Elle présente les valeurs des importations et des exportations de l'UE jusqu'en juillet 2024.

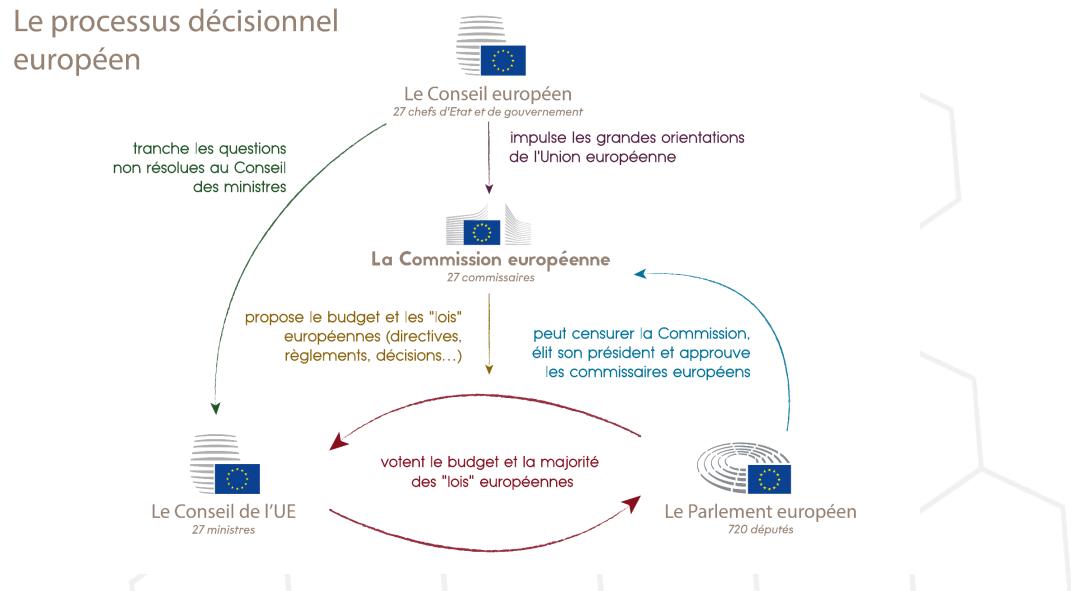
# Who Does the EU Trade With?



## 5. Acteurs majeurs impliqués

La question de la suspension des accords commerciaux pour non-respect du droit international mobilise une série d'acteurs complexes et variés, qui jouent chacun un rôle influent dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures prises par l'Union européenne.

Pour mieux comprendre l'influence de ces acteurs majeurs, il faut d'abord jeter un œil sur le processus décisionnel Européen, expliqué dans le graphe ci-dessous.



## 5.1 Le Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'UE est l'organe principal où les États membres prennent des décisions politiques contraignantes concernant la politique commerciale extérieure de l'Union. C'est notamment ce Conseil qui adopte à l'unanimité des décisions concernant l'application de mesures restrictives ou de sanctions dans le cadre de l'Union européenne. Dans ce rôle, il agit à la croisée des intérêts nationaux et des engagements internationaux de l'UE, pesant les implications juridiques, économiques et diplomatiques de toute suspension d'accords commerciaux.

## 5.2 La Commission européenne

La Commission européenne joue un rôle clé en matière de mise en œuvre et de proposition des mesures commerciales. Elle peut proposer au Conseil la suspension de concessions ou de préférences commerciales lorsque des violations graves du droit international ou des droits fondamentaux sont constatées. Par exemple, en septembre 2025, la Commission a proposé au Conseil de suspendre certaines concessions commerciales prévues dans l'accord d'association avec Israël, en invoquant le non-respect d'éléments essentiels relatifs aux droits de l'homme.

## 5.3 Les États membres de l'Union européenne

Les États membres de l'Union européenne jouent un rôle central dans toute décision de suspension d'accords commerciaux, puisqu'une telle décision doit généralement être adoptée à l'unanimité au sein du Conseil de l'UE ou, pour certaines mesures limitées, à la majorité qualifiée. Dans la pratique, les pays membres ont souvent des positions divergentes en

fonction de leurs priorités politiques, économiques et historiques, ce qui complique la capacité de l'Union à agir de manière unifiée.

### Pays favorables à des mesures fortes

Certains États membres ont publiquement **appelé à des mesures plus fermes**, y compris à l'examen ou à la suspension d'accords existants, lorsque des violations du droit international sont constatées.

- **Espagne** : Madrid a été très active dans l'appui à un examen approfondi des accords commerciaux, notamment avec Israël, en soulignant que des violations du droit international humanitaire doivent conduire à des conséquences concrètes, y compris éventuellement la suspension. Cette position s'inscrit dans une volonté d'une politique étrangère européenne plus cohérente et alignée sur les droits de l'homme.
- **Irlande et Pays-Bas** : Ces pays, ainsi que la **Belgique, la France, la Slovénie et plusieurs autres**, ont soutenu la proposition de reconsidérer la relation commerciale avec Israël en 2025, estimant qu'il existe des indications de violations graves du droit international qui justifient une réponse collective.
- **Slovénie** : Ljubljana est allée plus loin en adoptant des mesures unilatérales, comme l'interdiction du commerce d'armes avec Israël pour protester contre ses actions à Gaza, ce qui illustre une position plus agressive sur le plan diplomatique.

Des organisations de la société civile, comme **Amnesty International**, ont également encouragé ces États membres à aller plus loin en suspendant le commerce avec des zones spécifiques comme les colonies illégales, montrant que ce soutien va parfois de pair avec une pression externe.

### Pays réticents ou opposés à des suspensions

D'autres États membres ont exprimé des **réserves significatives ou une opposition claire** à certaines mesures, souvent en invoquant des considérations historiques, économiques ou stratégiques.

- **Allemagne** : Berlin s'est positionnée contre la suspension de l'accord d'association avec Israël, mettant en avant son **engagement historique** et sa responsabilité particulière envers cet État, ce qui rend difficile pour le pays de soutenir des sanctions commerciales directes malgré les demandes de certains partenaires européens.
- **Italie, République tchèque et plusieurs autres** pays ont également manifesté des réticences à adopter des mesures drastiques contre Israël, ce qui a contribué à une absence de consensus sur des sanctions commerciales complètes au niveau de l'UE.

- **Hongrie et Autriche** : Selon des organisations de défense des droits humains, ces États ont aussi exprimé de fortes réticences à des mesures fortes, bloquant parfois des propositions de sanctions ciblées dans d'autres forums européens.

### Positions nuancées ou intermédiaires

Certains États membres adoptent une **position intermédiaire** ou privilégient des actions moins drastiques que la suspension complète d'un accord :

- **Autriche** a par exemple soutenu l'examen de la relation commerciale avec Israël mais a clairement indiqué qu'elle s'oppose à une suspension totale de l'accord, préférant le maintien du dialogue tout en exprimant des préoccupations.
- D'autres États, comme **Malte, Pologne, Roumanie ou Slovénie** dans certains contextes, ont soutenu des étapes préliminaires telles que l'examen ou des sanctions partielles plutôt que des suspensions totales, reflétant une volonté d'agir sans compromettre complètement les liens économiques.

Les positions des États membres sur la suspension des accords commerciaux pour non-respect du droit international varient considérablement. Certains pays poussent pour des mesures fermes et immédiates, tandis que d'autres privilégient la diplomatie, le pragmatisme ou des considérations historiques. Cette diversité de positions rend la recherche d'un consensus au Conseil de l'UE particulièrement difficile et met en lumière la complexité de concilier des objectifs normatifs avec des intérêts nationaux divergents.

### 5.4 Les organisations internationales et instances judiciaires

Des tribunaux régionaux et internationaux, tels que la Cour de justice de l'Union européenne ou des juridictions régionales comme la Cour de justice de la Communauté d'Afrique de l'Est, peuvent avoir une influence indirecte sur la mise en œuvre des accords commerciaux et leur suspension. Par exemple, des décisions judiciaires peuvent suspendre l'application d'un accord commercial pour des questions de conformité juridique, ce qui montre que des acteurs judiciaires peuvent intervenir de manière significative dans ce domaine.

### 5.5 Les partenaires commerciaux de l'Union européenne

Les pays tiers partenaires des accords commerciaux eux-mêmes sont également des acteurs directs et souvent réactifs. Lorsqu'un accord est menacé de suspension ou de modification, ces pays peuvent entreprendre des démarches juridiques, politiques ou diplomatiques pour préserver leur accès au marché européen ou pour contester la base légale de telles mesures. Cela se manifeste, par exemple, lorsqu'un État tiers décide de contester devant une cour régionale ou internationale une décision affectant l'accord qu'il a passé avec l'Union.

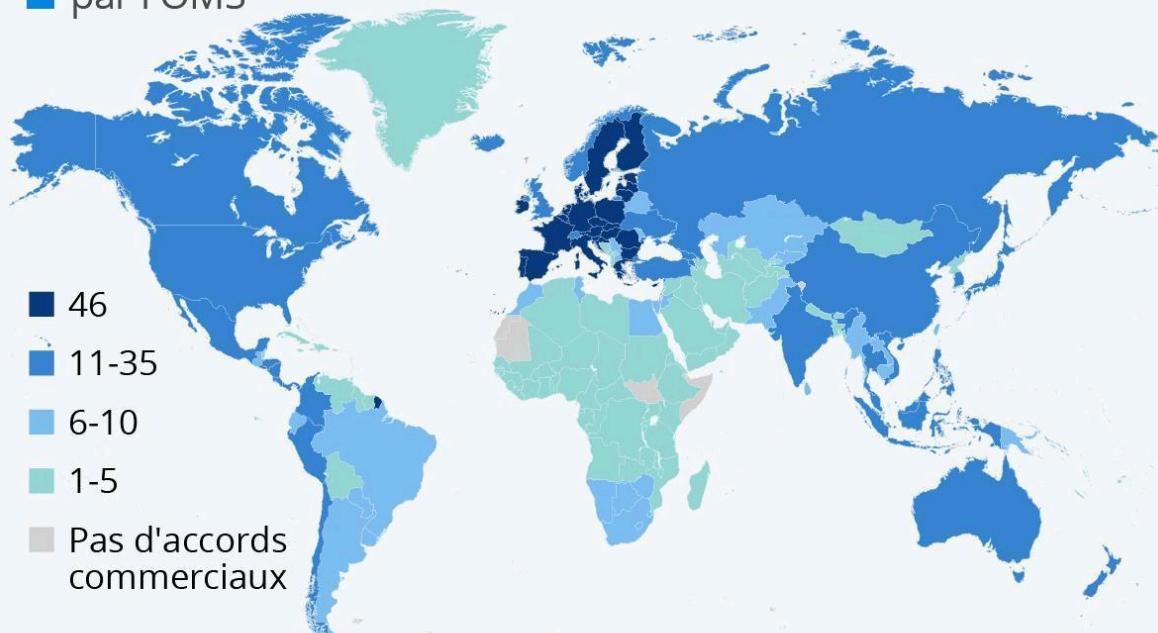
## 5.6 Les organisations non gouvernementales (ONG) et acteurs de la société civile

Les ONG internationales, think tanks, associations de défense des droits humains et syndicats jouent un rôle d'observateurs et de pression. Elles documentent les violations du droit international ou des droits humains, publient des rapports et influencent souvent l'agenda politique. Ces acteurs peuvent mettre en lumière des violations graves qui incitent ensuite les institutions européennes à évaluer les mesures à prendre.

Au vu de la diversité des parties prenantes et de leur capacité à influencer les décisions, on comprend que l'enjeu ne se résume pas à une simple question de dépenses. Il est toutefois important de savoir quels pays ont conclu le plus d'accords commerciaux, comme le montre le graphique ci-dessous.

### Quels pays ont conclu le plus d'accords commerciaux ?

Nombre d'accords commerciaux régionaux actifs listés par l'OMS \*



\* En date du 11 mai 2021. Les accords conclus en tant que groupe préexistant sont comptabilisés individuellement pour chaque pays.

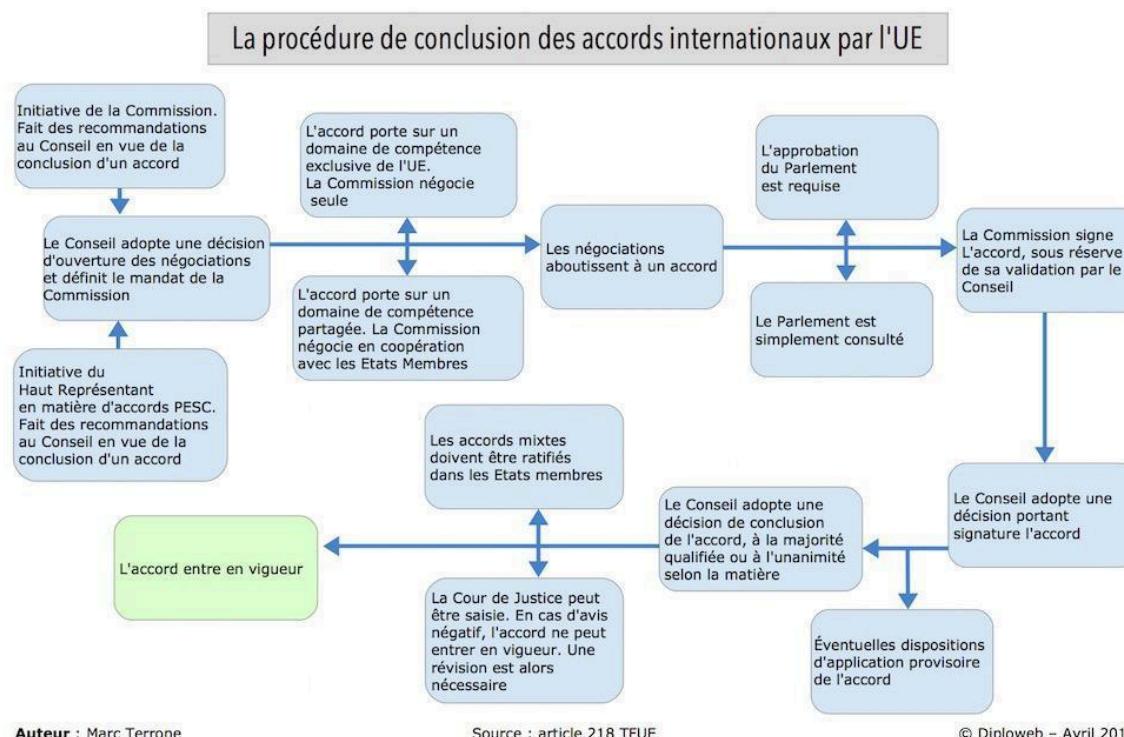
Source : OMS



**statista**

## 6. Tentatives précédentes de résolution et analyse

Avant d'aborder les solutions précédemment adoptées, il faut comprendre la procédure de conclusion des accords internationaux par l'UE, vue dans le graphe ci-dessous.



La question de la suspension ou de l'ajustement des accords commerciaux en réaction à des violations du droit international ne relève pas d'une simple théorie : elle fait déjà l'objet de débats actifs et de mesures concrètes au sein de l'Union européenne, en particulier dans le contexte de l'accord d'association avec Israël. Ces tentatives, bien qu'incomplètes et parfois controversées, illustrent les limites et les possibilités stratégiques de l'UE dans ce domaine.

### 6.1 Revue de l'accord UE-Israël en 2025

En 2025, une étape importante a été l'examen officiel de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, notamment en réponse à des préoccupations liées à des violations des droits humains et du droit international. Ce processus a été déclenché après une décision majoritaire de 17 des 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE, soutenue en particulier par des pays comme les Pays-Bas et l'Irlande, pour évaluer si Israël avait manqué à ses obligations en vertu de l'article 2 de cet accord. L'article 2 stipule explicitement le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques comme conditions essentielles du partenariat.

L'examen a révélé des « indications » de violations significatives, notamment en lien avec des opérations militaires et le traitement des populations civiles, ce qui a conduit à un débat approfondi au sein du Conseil de l'UE. Cependant, la procédure d'examen n'a pas immédiatement débouché sur une suspension complète de l'accord.

## 6.2 Propositions de mesures restrictives et suspension partielle

Suite à la revue, la Commission européenne a officiellement proposé en septembre 2025 de suspendre certaines concessions commerciales avec Israël. Cette proposition visait à cibler les préférences tarifaires essentielles de l'accord d'association, ainsi qu'à imposer des sanctions à des ministres extrémistes et à des colons violents, tout en mettant en pause le soutien bilatéral (à l'exception de programmes civils). Cette initiative part du constat que les actions de l'État partenaire traduisent une violation grave des principes fondamentaux de l'accord.

Cette démarche est particulièrement significative car elle montre que l'UE peut transformer un examen juridique en propositions politiques concrètes, bien que l'adoption définitive dépende toujours d'un vote des États membres au Conseil.

## 6.3 Pressions de la société civile et ONG

Plusieurs organisations internationales et ONG ont joué un rôle actif en demandant à l'Union de passer des revues symboliques à des actions effectives. Par exemple, Amnesty International a critiqué l'UE pour sa décision de ne pas suspendre totalement l'accord d'association, qualifiant ce refus de « trahison cruelle et illégale » des engagements européens envers le droit international et les droits humains. Cette critique met en lumière l'écart entre les normes juridiques affichées par l'UE et sa volonté politique à les faire respecter.

D'autres groupes, dont Human Rights Watch et plus de cent organisations signataires, ont appelé à une suspension immédiate de l'accord commercial, tout en soulignant l'obligation de l'UE, en tant qu'État partie à la Convention sur le génocide et au droit international, d'empêcher que ses liens commerciaux ne contribuent à des violations graves.

## 6.4 Analyse des résultats et limites des tentatives

Même si ces revues et propositions existent, plusieurs obstacles structurels et politiques expliquent pourquoi l'UE n'a pas encore suspendu intégralement l'accord :

- **Consensus difficile au Conseil** : Les décisions majeures relevant de la politique étrangère et commerciale nécessitent souvent l'unanimité ou une majorité qualifiée élevée, ce qui rend les mesures contraignantes difficiles à adopter face à des États membres réticents.
- **Équilibre entre valeurs et intérêts économiques** : L'UE doit souvent arbitrer entre ses engagements envers le droit international et la protection de relations

économiques stratégiques. L'absence d'action plus ferme montre que l'équilibre penche parfois vers la préservation des échanges plutôt que vers des ruptures radicales.

- **Pressions externes et internes** : Les acteurs non étatiques, tels que les ONG et certains parlements nationaux, ajoutent une pression morale considérable, mais cette pression ne suffit pas toujours à surmonter les divergences politiques internes.

## Conclusion

Les tentatives précédentes — qu'il s'agisse d'examens juridiques, de propositions politiques ou d'appels de la société civile — montrent que l'UE progresse vers une utilisation plus normative de sa politique commerciale, mais qu'elle est encore loin d'une application systématique de suspensions en réponse à des violations du droit international. Ces efforts révèlent un cadre institutionnel en mutation, où la crédibilité normative de l'Union est à l'épreuve de choix politiques complexes, souvent influencés par des considérations de pouvoir, d'intérêt national et de cohésion interne.

## 7. Pistes de réflexion et solutions possibles

La question de la suspension des accords commerciaux pour non-respect du droit international pose des défis juridiques et politiques importants pour l'Union européenne. Les tentatives précédentes montrent que l'UE est aujourd'hui confrontée à une série de options possibles, chacune ayant des implications différentes tant sur le plan normatif que sur celui des relations internationales. Les débats récents autour de l'accord d'association UE-Israël permettent d'illustrer plusieurs pistes, qu'il s'agisse de réponses partielles ou plus ambitieuses.

### 7.1 Suspension partielle des dispositions commerciales

L'une des pistes les plus discutées consiste à suspendre partiellement les éléments commerciaux d'un accord plutôt que de le résilier complètement. Cette approche a été mentionnée par plusieurs observateurs comme étant juridiquement possible et politiquement plus réalisable, car elle repose sur une majorité qualifiée au Conseil de l'UE plutôt que sur l'unanimité requise pour une suspension totale. Concrètement, une suspension commerciale signifierait que les préférences tarifaires dont bénéficie le partenaire — ici Israël — seraient retirées, et les biens seraient soumis aux droits de douane standards, sans interdire complètement les échanges. Une telle mesure ouvrirait la porte à une forme de pression économique sans rompre brutalement les relations commerciales.

Cette option a été explicitement proposée au sein de la Commission européenne pour répondre aux violations du droit international et des droits humains constatées dans le cadre de la guerre à Gaza, tout en reconnaissant les limitations politiques des États membres.

## 7.2 Sanctions ciblées sur des secteurs spécifiques

Une autre piste envisagée est l'adoption de sanctions ciblées sur certains produits ou secteurs plutôt qu'une suspension générale de l'accord. Par exemple, plusieurs États et organisations de la société civile ont proposé l'instauration d'un embargo sur les exportations d'armes ou de matériel militaire qui risquent d'être utilisés dans des violations du droit international, ou encore des restrictions sur les biens produits dans des zones considérées comme illégales sous le droit international. Ces mesures visent à réduire la capacité d'un acteur à continuer des pratiques répréhensibles tout en évitant de fragiliser entièrement l'accord commercial.

## 7.3 Actions unilatérales ou en coalitions d'États membres

Lorsqu'une action unifiée au niveau de l'UE s'avère difficile à atteindre, certains États membres peuvent décider de mesures individuelles ou concertées en petits groupes. Par exemple, des pays comme l'Espagne, l'Irlande et les Pays-Bas ont exprimé des positions plus fermes sur l'imposition de restrictions commerciales ou l'arrêt des ventes d'armes, ce qui constitue une forme de pression politique et économique parallèle à l'action européenne globale.

Ce type de démarche peut être perçu comme une réponse partielle qui ne remplace pas l'action de toute l'Union, mais qui envoie un signal fort sur la gravité de la situation et sur la détermination de certains États à agir conformément au droit international.

## 7.4 Renforcer les mécanismes de conditionnalité dans les futurs accords

Au-delà des réponses immédiates, l'Union européenne peut envisager le renforcement des clauses de conditionnalité insérées dans ses futurs accords commerciaux. Cela passerait par des formulations plus claires sur les conditions de mise en œuvre et de suspension lorsqu'un partenaire viole des principes fondamentaux du droit international, comme les droits humains ou le droit international humanitaire. Un cadre plus robuste permettrait à l'UE de réagir plus rapidement et de manière moins contestée en cas de nouvelles crises, en rendant explicites les conséquences juridiques d'un non-respect avéré du droit international.

## 7.5 Pression multilatérale et coordination internationale

Enfin, une piste de réflexion complémentaire consiste à combiner l'action européenne avec des efforts de pression multilatérale, en incluant des acteurs tels que les Nations unies, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou d'autres blocs régionaux. Une réponse concertée au niveau mondial ou avec des partenaires internationaux renforcerait la légitimité de toute mesure prise par l'UE et limiterait le risque que des partenaires ciblés exploitent la division interne de l'Union pour atténuer les conséquences. Dans le cas de l'accord

UE-Israël, la perspective d'un examen conjoint des obligations découlant de l'article 2 du traité avec les recommandations de l'ONU et d'organismes internationaux montre que cette voie mérite d'être examinée de plus près.

## Conclusion

Les options à la disposition de l'Union européenne pour répondre à des violations du droit international via la suspension ou l'ajustement des accords commerciaux sont multiples. Elles vont de la suspension partielle des concessions tarifaires à des sanctions ciblées, en passant par des mesures unilatérales d'États membres ou le renforcement de clauses futures. Chacune de ces pistes comporte des avantages et des limites, et leur succès dépend largement de la capacité de l'UE à concilier ses propres valeurs avec ses réalités politiques internes. L'analyse des débats récents sur l'accord avec Israël montre que l'Union progresse vers des réponses plus normatives, mais qu'elle reste freinée par des divergences profondes entre ses membres.

## 8. Bibliographie

Amnesty International. (2025, June). *EU/Israel: ‘Timid’ review of EU-Israel Association Agreement a ‘greenlight to Israel’s genocide’*. <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/06/eu-israel-timid-review-of-eu-israel-association-agreement-a-greenlight-to-israels-genocide/>

Amnesty International. (2025, July). *EU-Israel: refusal to suspend the EU-Israel Association Agreement is a ‘cruel and unlawful betrayal’*. <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/07/eu-israel-refusal-to-suspend-the-eu-israel-association-agreement-is-a-cruel-and-unlawful-betrayal/>

Anadolu Agency. (2025). *Amnesty International urges EU states to suspend trade with Israeli settlements*.

<https://www.aa.com.tr/en/europe/amnesty-international-urges-eu-states-to-suspend-trade-with-israeli-settlements/3683883>

Commission européenne. (n.d.). *La politique commerciale de l'UE*. [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/trade-policy\\_fr](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/trade-policy_fr)

Commission européenne. (2025, September). *La Commission européenne prend des mesures contre Israël*.

[https://belgium.representation.ec.europa.eu/actualites/la-commission-europeenne-prend-des-mesures-contre-israel-2025-09-17\\_fr](https://belgium.representation.ec.europa.eu/actualites/la-commission-europeenne-prend-des-mesures-contre-israel-2025-09-17_fr)

Centre for European Policy Studies. (n.d.). *CEPS*. <https://www.ceps.eu>

Conseil de l'Union européenne. (n.d.). *Sanctions et mesures restrictives*. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/sanctions/>

Conseil de l'Union européenne. (n.d.). *Rôle et compétences.*  
<https://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/>

DW. (2025, May 20). *EU to review its trade and cooperation with Israel over Gaza offensive.*  
<https://www.dw.com/en/eu-israel-gaza-war-trade-humanitarian-aid/a-72609014>

Euronews. (2025, May 20). *EU to review trade and cooperation with Israel over Gaza offensive.*  
<https://www.euronews.com/2025/05/20/eu-to-review-its-trade-and-cooperation-with-israel-over-gaza-offensive>

Euronews. (2025, May 21). *Israel 'completely rejects' EU decision to review trade and cooperation deal.*  
<https://www.euronews.com/2025/05/21/israel-completely-rejects-eu-decision-to-review-trade-and-cooperation-deal>

Euronews. (2025, July 4). *Exclusive: EU to offer five options over Israeli human rights breaches.*  
<https://www.euronews.com/my-europe/2025/07/04/exclusive-eu-to-offer-five-options-over-israeli-human-rights-breaches>

Euronews. (2025, June 20). *L'Union européenne va réexaminer son accord d'association avec Israël.*  
<https://fr.euronews.com/my-europe/2025/06/20/lunion-europeenne-va-reexaminer-son-accord-dassociation-avec-israel>

EU Insider. (2025, May 21). *EU to reevaluate trade agreement with Israel over human rights violations.*  
<https://www.euinsider.eu/news/eu-to-reevaluate-trade-agreement-with-israel-over-human-rights-violations-during-the-gaza-offensive>

Human Rights Watch. (2025, June 20). *EU: suspend trade agreement with Israel.*  
<https://www.hrw.org/news/2025/06/20/eu-suspend-trade-agreement-with-israel>

Human Rights Watch. (2025, Feb 4). *UE: Interdire les relations économiques et commerciales avec les colonies israéliennes illégales.*  
<https://www.hrw.org/fr/news/2025/02/04/ue-interdire-les-relations-economiques-et-commerciales-avec-les-colonies>

Le Monde. (2025, June 22). *L'accord d'association UE-Israël mis à mal par le non-respect des droits de l'homme.*  
[https://www.lemonde.fr/international/article/2025/06/22/laccord-dassociation-ue-israel-mis-a-mal-par-le-non-respect-des-droits-de-lhomme-de-l-etat-hebreu-a-gaza-et-en-cisjordanie\\_6615293\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2025/06/22/laccord-dassociation-ue-israel-mis-a-mal-par-le-non-respect-des-droits-de-lhomme-de-l-etat-hebreu-a-gaza-et-en-cisjordanie_6615293_3210.html)

Politico. (n.d.). *Spanish, Irish leaders call on Ursula von der Leyen to review EU-Israel trade accord over human rights concerns.*  
<https://www.politico.eu/article/call-for-eu-review-eu-israel-trade-accord-over-human-rights-concerns-rafaah/>

Reuters. (2025, June 23). *Germany against suspending EU deal with Israel, official says.*  
<https://www.reuters.com/world/middle-east/germany-against-suspending-eu-deal-with-israel-official-says-2025-06-23/>

Reuters. (2025, November 26). *Kenya appeal regional court ruling that suspended EU trade deal.*  
<https://www.reuters.com/world/africa/kenya-appeal-regional-court-ruling-that-suspended-eu-trade-deal-2025-11-26/>

Service européen pour l'action extérieure. (n.d.). *EEAS.* <https://www.eeas.europa.eu>

Toute l'Europe. (n.d.). *Les valeurs de l'Union européenne dans sa politique extérieure.*  
<https://www.toutelurope.eu>

Toute l'Europe. (n.d.). *La politique commerciale commune.*  
<https://www.toutelurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/la-politique-commerciale-commune>

Union européenne. (n.d.). *Glossaire officiel.* [https://european-union.europa.eu/eu-glossary\\_fr](https://european-union.europa.eu/eu-glossary_fr)

## E. Point B à l'Ordre du Jour

### 1. Introduction au point

L'élargissement de l'Union européenne fait partie de ces grands projets qui ont façonné l'histoire récente du continent. Ce qui n'était au départ qu'une petite union de six pays est devenu, en quelques décennies, une communauté de 27 États. Aujourd'hui, avec les nouvelles candidatures venues des Balkans occidentaux mais aussi d'Ukraine ou de Moldavie, l'UE traverse un moment déterminant de son histoire.

Parler d'élargissement, c'est finalement s'interroger sur la capacité de l'Union à rester fidèle à ce qui fait sa force : garantir la paix, défendre les droits humains, faire fonctionner un vaste marché unique et parler d'une seule voix dans un monde de plus en plus instable. Chaque nouvelle adhésion est censée consolider ces objectifs — mais elle pose aussi de vraies questions sur la manière dont l'UE peut continuer à avancer sans perdre en efficacité.



L'Union renforce la stabilité du continent, étend les règles européennes, élargit le marché, et augmente le poids politique de l'Union. Mais dans le contexte de la guerre en Ukraine et des tensions géopolitiques croissantes, ces enjeux ont pris une dimension entièrement nouvelle. L'élargissement n'est plus seulement un processus administratif : c'est devenu un sujet de sécurité et de stratégie.

Pour intégrer l'UE, les candidats doivent respecter les Critères de Copenhague. En résumé, il faut :

- une démocratie solide, où l'État de droit fonctionne réellement
- une économie capable de s'adapter au marché européen
- la capacité d'appliquer l'ensemble des règles européennes
- et, plus récemment, des considérations géopolitiques essentielles, surtout avec la guerre en Europe de l'Est.

L'Union doit également vérifier qu'elle-même est capable d'accueillir de nouveaux membres sans se fragiliser. Le débat actuel s'articule autour de trois défis majeurs :

- La capacité d'absorption : plus l'Union s'élargit, plus la prise de décision devient complexe — notamment lorsqu'un seul pays peut bloquer une décision unanime.
- La fatigue de l'élargissement : une partie des citoyens craint les coûts financiers associés à l'entrée de pays plus pauvres.
- L'État de droit : certaines dérives observées dans des États déjà membres inquiètent, et l'UE veut éviter que ces problèmes se reproduisent.

Tout l'enjeu consiste à trouver un équilibre entre l'idéal d'une Europe unie et les contraintes politiques et financières actuelles.

## 2. Termes clés

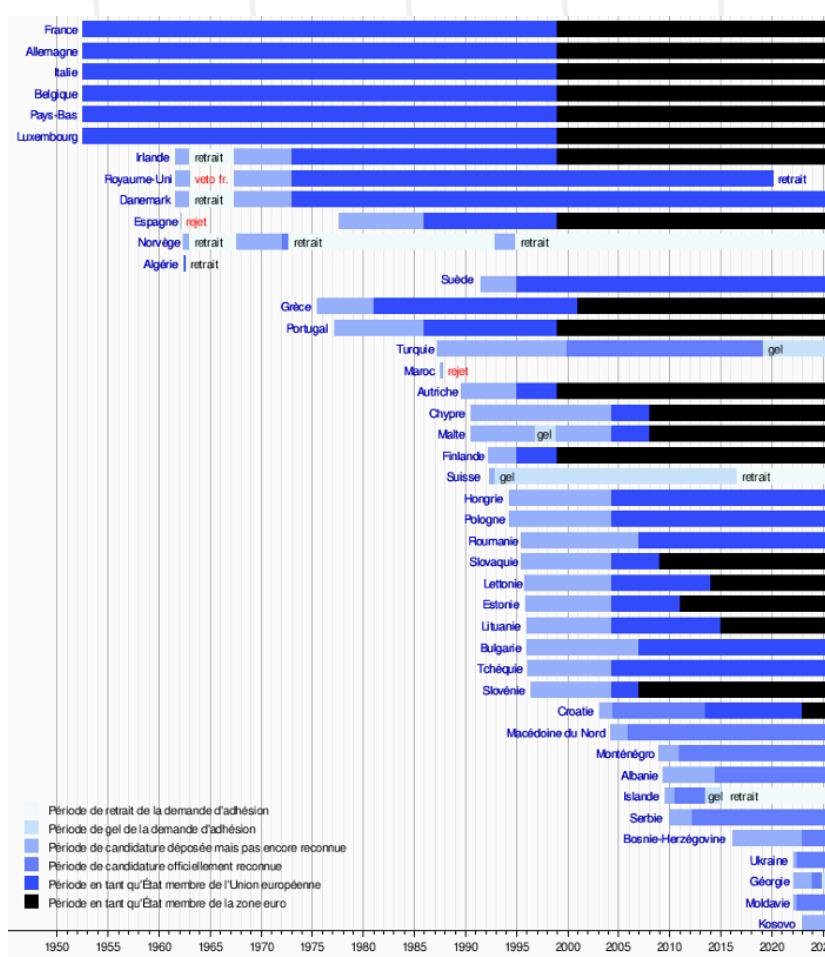
**Le Parlement:** Le Parlement européen (PE) est l'organe parlementaire de l'Union européenne (UE) élu au suffrage universel direct. Il partage avec le Conseil de l'Union européenne le pouvoir législatif de l'Union européenne. Le Parlement européen est composé de 720 députés, qui représentent environ 360 millions d'électeurs inscrits provenant des 27 États membres(en 2020) et répartis selon des règles fixées dans les traités.

**La Commission:** La Commission européenne est le principal organe exécutif de l'UE. Gardienne des traités, elle présente des propositions législatives et veille à ce que les États membres appliquent le droit et les politiques de l'Union. La Commission gère le budget de l'UE et négocie des accords internationaux au nom de l'UE.

**L'Intégration:** Le processus d'incorporation d'un élément dans un autre, accompagné d'une transformation réciproque de ces éléments tendant vers l'unité.

## 3. Contexte historique

L'Union Européenne a été établie en 1957 avec 6 premiers pays, avec le Traité de Rome: l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-bas. Ensuite, en 1973, avec le Traité de Bruxelles, le Danemark, le Royaume-Uni ont participé.



La décision de principe concernant l'extension de l'Union aux pays associés d'Europe centrale et orientale a été prise en 1993 par le Conseil européen de Copenhague, qui a également défini les critères auxquels les pays candidats devront satisfaire les critères de Copenhague.

L'élargissement a été confirmé par une nouvelle décision du Conseil européen en 2002, également à Copenhague et s'est déroulé en deux phases. Ces élargissements, entre 2004 et 2013, ont profondément modifié le visage et l'équilibre de l'Union européenne : sa superficie a augmenté de plus de 25 %,

sa population de plus de 20 % tandis que le PIB moyen par habitant de l'Union européenne a diminué en même temps de plus de 10%.

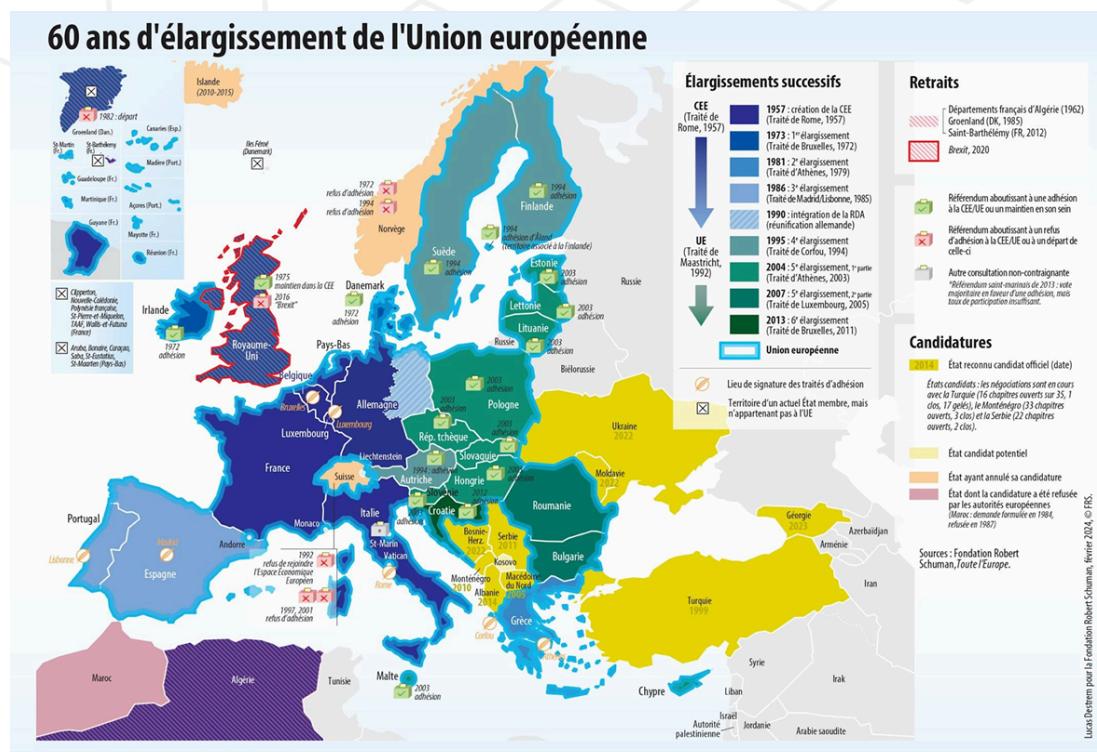
L'Élargissement vers l'Ouest et le Sud (1973-1995) : Après l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark (1973), l'UE s'est tournée vers le Sud (Grèce, Espagne, Portugal) dans les années 80 pour consolider de jeunes démocraties sortant de dictatures. En 1995, l'adhésion de pays neutres et riches (Autriche, Finlande, Suède) a renforcé le poids économique de l'Union.

Le "Big Bang" de 2004-2007 : Suite à la chute du Mur de Berlin, l'UE a relevé le défi de réunifier le continent. En 2004, dix pays (dont la Pologne, la Hongrie et les pays baltes) ont rejoint l'UE, suivis par la Bulgarie et la Roumanie en 2007. Ce fut un tournant géopolitique majeur, mettant fin à la division héritée de la Guerre froide.

Le Temps de l'Hésitation et le Choc Ukrainien (2013-Aujourd'hui) : Après l'adhésion de la Croatie en 2013, le processus a marqué le pas (phénomène de "fatigue de l'élargissement"). Cependant, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 a agi comme un électrochoc, transformant l'élargissement d'une procédure administrative lente en un impératif de sécurité nationale pour l'Europe.

#### 4. Situation actuelle

Dix pays sont actuellement engagés dans le processus d'adhésion, dont plusieurs dans les Balkans occidentaux. L'UE les accompagne grâce à un cadre spécifique : aide financière, accès graduel au marché européen, encouragement aux réformes — un véritable partenariat conçu pour stabiliser la région.



Pays ayant annulé leur candidature et membres de l'Association européenne de libre-échange européenne s'est engagée dans une phase de préparation concrète. Alors que l'année 2030 était auparavant évoquée comme une date lointaine, plusieurs candidats accélèrent pour franchir la ligne d'arrivée plus tôt :

- Le Monténégro a pour objectif politique de clore ses négociations d'ici la fin de l'année 2026, visant une adhésion pleine et entière pour 2028. Il sert de "laboratoire" pour tester la nouvelle méthode d'intégration.
- L'Ukraine et la Moldavie, malgré les défis persistants de la guerre pour Kiev, visent la fin de leurs négociations pour 2028. Un signe fort de cette intégration progressive est l'entrée de l'Ukraine dans la zone d'itinérance (roaming) de l'UE au 1er janvier 2026, permettant aux citoyens de communiquer sans surcoût.

Les partenaires des Balkans occidentaux suivent un processus d'élargissement unique, appelé processus de stabilisation et d'association (PSA). Les partenaires actuellement concernés par ce processus sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie.

L'objectif du PSA est de stabiliser ces partenaires sur le plan politique et économique afin qu'ils soient prêts, à terme, à rejoindre l'Union. L'UE prévoit d'atteindre cet objectif en:

- fournissant une aide financière;
- facilitant l'accès aux marchés de l'UE;
- promouvant la coopération entre les pays de la région.

La Commission européenne a récemment adopté un plan de croissance pour les Balkans occidentaux. L'objectif de ce plan est de préparer les partenaires des Balkans occidentaux à l'adhésion au moyen de réformes économiques et d'investissements et d'apporter certains des avantages de l'adhésion à l'UE aux citoyens de la région.

## 5. Quelques pays importants

- L'Ukraine : Le candidat de l'urgence géopolitique L'Ukraine est aujourd'hui le symbole de la "vocation européenne" du continent. Sa candidature, acceptée en un temps record en 2022, est portée par une forte charge émotionnelle et sécuritaire. Le défi est immense : le pays est en guerre, son économie doit être reconstruite (estimée à plus de 500 milliards d'euros) et son secteur agricole massif pourrait déstabiliser la Politique Agricole Commune actuelle. C'est le pays qui force l'UE à repenser totalement son fonctionnement budgétaire et institutionnel.
- La Serbie : Le pivot complexe des Balkans Pays le plus peuplé des Balkans occidentaux, la Serbie est un candidat clé mais difficile. Bien que les négociations soient avancées, elles butent sur deux obstacles majeurs : la normalisation des relations avec le Kosovo et l'alignement de sa politique étrangère sur celle de l'UE (notamment vis-à-vis de la Russie). La montée de l'illibéralisme et de la corruption interne refroidit également l'enthousiasme de certains États membres comme la France ou les Pays-Bas.

- Le Monténégro : Le "favori" de la course Souvent considéré comme le plus proche de l'adhésion (le "frontrunner"), le Monténégro a déjà ouvert tous les chapitres de négociation. C'est un petit pays dont l'intégration poserait peu de problèmes économiques à l'UE. S'il réussit à finaliser ses réformes judiciaires d'ici 2026, il pourrait servir de preuve que le processus d'élargissement est toujours vivant et fonctionnel, redonnant espoir aux autres candidats.
- La Turquie : Le candidat "gelé" Candidate depuis 1987 et en négociations depuis 2005, la Turquie est le cas le plus singulier. Bien qu'elle soit une puissance économique et un partenaire vital pour la gestion des migrations et la défense (OTAN), le processus est au point mort. Les critiques européennes sur le recul des libertés démocratiques et de l'État de droit sous la présidence Erdogan, ainsi que les tensions en Méditerranée orientale, ont conduit à un gel de facto des négociations.
- La Moldavie : Le voisin vulnérable Petite république coincée entre la Roumanie et l'Ukraine, la Moldavie avance en tandem avec Kiev. Très vulnérable aux ingérences russes et à la crise énergétique, elle voit dans l'UE une garantie de survie souveraine. Son adhésion est perçue comme un moyen de stabiliser la frontière orientale de l'Europe, mais elle doit encore lutter contre une corruption systémique et résoudre, à terme, la question de la région séparatiste de Transnistrie.

## 6. Tentatives de résolution et analyse des échecs

Les traités de Nice (2001) et de Lisbonne (2007) ont tenté d'adapter le système de vote et la taille de la Commission pour une Europe à 27+. Ce fut un succès partiel. Si l'UE n'a pas implosé après l'arrivée de 10 nouveaux pays en 2004, ces réformes n'ont pas suffi à régler le problème de l'unanimité. Aujourd'hui, un seul pays peut encore bloquer l'aide à l'Ukraine ou des sanctions, prouvant que l'institution est toujours vulnérable. Lancée en 2022, la CPE visait à offrir un cadre de coopération aux pays non-membres (UK, Ukraine, Balkans).Créer un " cercle extérieur" pour discuter de sécurité et d'énergie sans attendre l'adhésion officielle.Bien que les sommets de la CPE soient utiles pour le dialogue, de nombreux pays candidats (comme l'Ukraine) l'ont perçue comme un "lot de consolation" ou une salle d'attente éternelle. L'analyse montre que rien ne remplace, aux yeux des candidats, la sécurité juridique et économique de l'adhésion pleine et entière.

## 7. Bibliographie

Toute l'Europe. (s.d.). *Les objectifs de l'Union européenne*.

<https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/les-objectifs-de-l-union-europeenne/>

Wikipedia. (s.d.). *Élargissement de l'Union européenne*.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89largissement\\_de\\_l%27Union\\_europ%C3%A9enne](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89largissement_de_l%27Union_europ%C3%A9enne)

Union européenne. (s.d.). *L'élargissement de l'Union européenne*.

[https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/eu-enlargement\\_fr](https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/eu-enlargement_fr)

Wikipedia. (s.d.). *Parlement européen*.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Parlement\\_europ%C3%A9en](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parlement_europ%C3%A9en)

Commission européenne. (s.d.). *Site officiel de la Commission européenne*.

[https://commission.europa.eu/index\\_fr](https://commission.europa.eu/index_fr)